

Neuchâtel relance ses rêves de mobilité

> Rail et route
Le canton sollicite les fonds fédéraux pour 2,3 milliards

> Pour convaincre à Berne, le Conseil d'Etat organise un référendum cantonal, en février 2016

Serge Jubin

Laurent Favre, ministre neuchâtelois PLR de substitution après le renoncement d'Yvan Perrin, a réussi son premier grand oral, sept mois après son entrée en fonction. Parfaitement dans la ligne d'un Conseil d'Etat pourtant à majorité de gauche, il inscrit son concept global de mobilité dans le mantra gouvernemental qui entend faire de Neuchâtel «un canton, un seul espace». Il était d'ailleurs accompagné par le Conseil d'Etat in corpore lundi pour mettre en marche un processus devant aboutir à la construction, notamment, d'une ligne ferroviaire souterraine directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds et des contournements autoroutiers du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

Laurent Favre:
«Le préfinancement de la ligne ferroviaire souterraine est un signal majeur»

Le terrain est pourtant miné. Le 23 septembre 2012, pour 400 voix (sur 67 000 exprimées), le projet de Transrun était entré en votation populaire, jugé trop cher et mal défendu par un gouvernement délégués. Le 24 novembre 2013, malgré l'appel lancé par le ministre UDC Yvan Perrin, les Neuchâtelois, à l'instar des Suisses, rejetaient à 50,6% l'augmentation du prix de la vignette autoroutière à 100 francs. Ils devaient en être les premiers bénéficiaires, puisque le transfert de 380 kilomètres de routes cantonales à la Confédération devait avoir pour effet la réalisation de l'autoroute d'évitement des villes du Haut.

En net déficit d'infrastructures de mobilité, les Neuchâtelois ont ainsi, à deux reprises, rejeté les projets qui leur étaient soumis, contestant leurs financements.

Ancien parlementaire fédéral, bon connaisseur des dossiers de

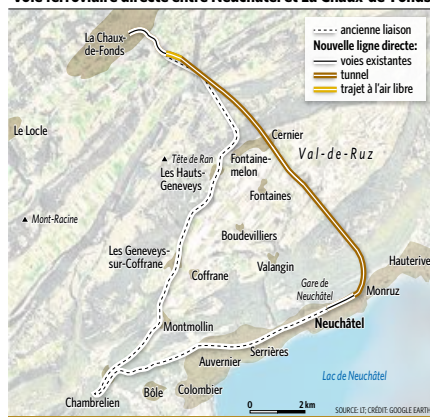


Le tunnel de la Vue-des-Alpes devrait être assaini et doté d'une galerie de sécurité, mais pas d'un second tube. LA CHAUX-DE-FONDS, 21 AVRIL 2009

mobilité et de leurs financements, ainsi que des rouages politiques bernois, Laurent Favre a peut-être trouvé le moyen de convaincre les siens: il leur soumet, en votation populaire planifiée le 28 février 2016, un concept global de mobilité qui inclut le rail, la route, les transports publics cantonaux et la mobilité douce. «Il s'agit de fédérer les régions, concrétiser la complémentarité route-rail et doter le canton d'un outil nécessaire à sa croissance économique et démographique, lui permettant de viser les 200 000 habitants et les 100 000 emplois à l'horizon 2030-2040», dit-il avec solennité.

Sa recette: plutôt que de concentrer tous les moyens sur les projets phares, comme le Transrun en 2012, il prône un RER avec des aménagements qui ne se limitent pas à une ligne souterraine directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Autre décision forte: il exclut le percement d'un second tube autoroutier sous la Vue-des-Alpes – même s'il réclame un assainissement de l'ouvrage et le percement d'une galerie de sécurité, le tout pour 200 millions –, lui préférant le tube ferroviaire. «Nous escomptons faire passer de 13 à 25% le trafic ferroviaire entre les deux villes d'ici à 2030», affirme le ministre.

Voie ferroviaire directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds



Tout cela est bien joli. Encore faut-il trouver les 2,6 milliards de francs nécessaires aux ambitions ferroviaires et routières. Neuchâtel n'a pas les moyens de les investir. Il se tourne vers la Confédération et ses fonds ferroviaire FAIF et routier FORTA. Il a fait des deman-

des de 1,1 milliard pour le rail et 1,2 milliard pour la route.

Or, en rétroque à Laurent Favre qu'à deux reprises les Neuchâtelois ont refusé dans les urnes les projets de mobilité. Il entend corriger la donne, avec le scrutin de février 2016. Il espère un soutien

massif à son programme, pour infléchir la Berne fédérale.

Neuchâtel abat une autre carte: s'il a besoin de l'argent des fonds fédéraux, il mettra lui aussi la main au porte-monnaie. A hauteur de près de 300 millions sur vingt ans pour développer son réseau routier, ferroviaire et de mobilité douce. Mieux, dès 2019 et dès que la Confédération lui aura garanti qu'elle versera 900 millions pour la ligne ferroviaire directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds – c'est le même tracé que pour l'ex-Transrun dont le nom n'est plus prononcé, sous Chaumont et la Vue-des-Alpes, avec la suppression du kilomètre à ciel ouvert au milieu du Val-de-Ruz (voir l'infographie) –, Neuchâtel démarrera les travaux, dès 2019, pour les avoir terminés en 2030 lorsque l'argent fédéral sera versé. Il préfinancera l'opération, dépensant pour cela 110 millions, soit une charge annuelle de 6,5 millions en une petite vingtaine d'années. «Le préfinancement est un signal majeur», s'enthousiasme Laurent Favre, faisant remarquer qu'en finançant la nouvelle ligne, la Confédération évitera de dépenser plusieurs centaines de millions pour remettre en état l'actuelle ligne centenaire Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds, qui rebrousse à Chambrélin.

Espace cantonal unique pour les élections

> Une seule circonscription au lieu de six districts

Le gouvernement neuchâtelois lance un autre grand chantier, à l'issue incertaine. Il s'applique à mettre les formes à sa volonté de briser les chapelles institutionnelles et de faire du canton un espace unique, formule maintes fois scandée depuis le début de la législature: il propose d'élire les députés au Grand Conseil non plus dans six districts, mais dans une unique circonscription cantonale. «C'est la clé de voûte de l'action gouvernementale», affirme avec force le ministre des Institutions, Alain Ribaux, proposant une autre allusion à l'architecture en parlant de pierre angulaire.

Moins de députés

Le programme s'accompagne de trois mesures: la réduction du nombre de députés de 115 à 90 – un projet discuté en amont allait jusqu'à 70 députés –, un quorum ramené de 10 à 6% pour atténuer les craintes de marginalisation des petits partis et la limitation à deux par commune du nombre de députés qui sont aussi membres professionnels d'un exécutif local.

Pour se concentrer sur l'essentiel, le gouvernement a laissé de côté d'autres adaptations possibles, comme les règles d'appareillage, l'éligibilité cantonale des étrangers, l'allongement de la durée de la législature à cinq ans, l'élection du Conseil d'Etat par le Grand Conseil ou l'élargissement du gouvernement à sept ministres.

«Il s'agit de transcender les chiffres et de prendre en compte la symbolique de la réforme institutionnelle, reprend Alain Ribaux. C'est un esprit que nous voulons transmettre, l'intérêt supérieur du canton», «un canton qui se réforme à l'intérieur pour rayonner vers l'extérieur», renchérit la présidente Monika Maire-Hefti.

Alain Ribaux s'applique à tuer dans les racines des idées exprimées dans certains partis et dans les régions excentrées. «Les effets concrets à attendre sont modestes. A 90 députés plutôt qu'à 115, sachant qu'aujourd'hui, 31 députés ne sont membres d'aucune commission, on n'incite pas à de trop grandes modifications dans le fonctionnement. L'important est dans l'acte symbolique, soit la circonscription unique.»

Le programme part en consultation, il sera ensuite débattu au Grand Conseil, premier concerné. Comme pour le programme de mobilité, il sera sanctionné par un vote populaire (il faut adapter la Constitution), dont la date est fixée au 25 septembre 2015. **S. J.**

La mère d'un policier ruinée par un marabout

> Genève La plaignante a perdu toutes ses économies. Le compare est condamné à 30 mois

Devant la justice

Mais qu'est-ce qui peut pousser une septuagénaire à donner toutes ses économies à un parfait inconnu vêtu d'un boubo? La déresse et la naïveté. Doris*, délestée de quelque 665 000 francs par un certain «Mbaba», n'en revient toujours pas: «J'aurais dû être beaucoup plus méfiante et j'aurais dû en parler plus tôt à mon fils.» Un fils, qui plus est, travaille comme inspecteur à la police judiciaire genevoise. «La police secrète», précise-t-elle sans doute en référence à la tenue civile.

Un don de guérison

Evaporé dans la nature, ou plutôt du côté de Conakry, le marabout en question profite tranquillement du pactole alors que son jeune assistant doit répondre de pillage organisé devant le Tribunal correctionnel. Le prévenu a vu le

jour il y a 27 ans en Guinée et n'a, selon ses propres termes, pas fait grand-chose de sa vie. Sa demande d'asile refusée, Amadou* s'est reconverti en facteur pour «grand voyant médium» et autres faiseurs de miracles opérant entre la France et la Suisse. Le jeune homme, défendu par Me Romain Jordan, assure qu'il ignorait tout de l'arrière-plan machiavélique de ces courses et du contenu transporté.

Pour Doris, représentée par Mes Saskia Ditisheim et Sylvia Polydor, il n'y a aucun doute. C'est bien à ce garçon qu'elle a remis d'innombrables enveloppes. Et il savait qu'il s'agissait d'argent. La plaignante, 79 ans aujourd'hui, a travaillé toute sa vie avec son mari comme concierge dans une école. Fidèle à la course de l'Escalade jusqu'à une récente fracture de l'épaule, elle ne donne pas vraiment l'image d'une proie égarée et fragile. Et pourtant.

Durant l'année 2009, Doris, très

affectée par le décès de son mari, croise le chemin de «Mbaba» dans un parc. Il lui parle. Elle se confie. Il la reconforte. «Il a un don hérité de son père. Il peut guérir avec ses yeux. J'ai senti une chaleur remonter dans ma colonne vertébrale et ma douleur au dos s'en est allée», raconte la plaignante.

Un manège de cinq ans

La question financière s'insinue lentement. Elle lui donne 2 francs, puis un peu plus et finit par lui révéler qu'elle dispose d'une petite fortune à la maison – 450 000 francs et deux lingots d'or – en cas de coup dur. «Mbaba» arrive à convaincre Doris de ne pas laisser cet argent dormir mais de le faire fructifier. Elle lui amène le tout dans un simple sac.

La vie de la veuve devient ensuite un véritable enfer. «Mbaba» en veut toujours plus, prétend que le visa de départ est bloquée et qu'il faut

payer le fisc, la harcelé d'appels téléphoniques de jour comme de nuit. Prise dans cet engrenage, Doris retire de grosses sommes – au point d'inquiéter son banquier – pour les remettre au filou. Ce manège dure cinq ans. Aujourd'hui, elle se sent trahie et coupable.

Aux yeux du procureur Dario Nikolic, Amadou mérite une peine de 4 ans pour avoir honteusement et totalement dépouillé cette vieille dame de tous ses avoirs. Une enquête bâclée et une victime «qui a fait le choix de faire confiance», la défense plaide l'acquiescement ou alors une complicité secondaire. Le tribunal le reconnaît finalement coupable d'escroquerie. Il est condamné à une peine de 30 mois avec sursis partiel. Ayant déjà subi 348 jours de préventive, Amadou est libre. Et il fera appel.

Fati Mansour

* Prénoms d'emprunt

Panorama

Suisse

Infections dans les hôpitaux

La Suisse part en guerre contre les infections contractées dans les hôpitaux et les EMS, lesquelles causent quelque 2000 morts par an. Environ la moitié des établissements hospitaliers ne prennent pas de mesures de prévention locale. L'Office fédéral de la santé publique a mis lundi en consultation, jusqu'au 14 septembre, une stratégie dénommée «NOSO». La situation est grave: malgré l'amélioration des techniques médicales, les problèmes d'hygiène demeurent. (ATS)

La surveillance des caisses maladie ne convainc pas

L'ordonnance sur la surveillance de l'assurance maladie est vivement critiquée en consultation. Et cela non seulement par les assureurs, mais également par les prestataires de services comme l'association fédérale des médecins FMH. Les consommateurs déplorent l'absence d'interdiction des appels publicitaires. (ATS)

Berne

Arrêt d'urgence à Mühleberg

La centrale nucléaire de Mühleberg a subi un arrêt automatique d'urgence lundi à 11h03 en raison de la panne d'un régulateur du système d'alimentation en eau. Cette avarie a entraîné un arrêt du réacteur. Il n'y a eu aucun danger pour la population. La sûreté est assurée et aucun rejet de radioactivité accrue n'a eu lieu, a indiqué l'exploitant, le groupe bernois BKW Energie. Le personnel de la centrale recherche actuellement la cause de la panne. (ATS)

Jura

Un hôtel pour les migrants

Dans la foulée de plusieurs cantons, le Jura doit à son tour augmenter ses capacités d'accueil pour faire face à l'afflux croissant de requérants d'asile. Mais pas question d'ouvrir des abris PC: un ancien hôtel à Porrentruy sera utilisé pour héberger ces migrants. (ATS)